



Assemblée générale

Distr. générale
21 avril 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 151 de l'ordre du jour
**Financement de la Force intérimaire de sécurité
des Nations Unies pour Abyei**

Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour 2020/21	263 783 900
Dépenses de 2020/21	263 187 500
Solde inutilisé de 2020/21	596 400
Crédits ouverts pour 2021/22	260 445 300
Montant estimatif des dépenses de 2021/22 ^a	345 260 900
Montant estimatif du solde inutilisé de 2021/22 ^a	84 815 600
Projet de budget du Secrétaire général pour 2022/23	263 374 800
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2022/23	(711 600)
Recommandation du Comité consultatif pour 2022/23	262 663 200

^a Montant estimatif au 31 mars 2022.

* Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques (5 mai 2022).



I. Introduction

1. Lors de son examen du financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est entretenu en ligne avec des représentantes et représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 5 avril 2022. On trouvera les observations et recommandations du Comité consultatif sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général dans son rapport portant la cote [A/76/760](#), et celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 dans son rapport portant la cote [A/76/735](#).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

2. Dans sa résolution [74/283](#), l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant brut de 263 783 900 dollars (montant net : 260 452 900 dollars) pour financer le fonctionnement de la Force pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. Le montant brut total des dépenses effectives de l'exercice s'est élevé à 263 187 500 dollars (montant net : 259 818 600 dollars), ce qui correspond à un taux d'utilisation des crédits de 99,8 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 596 400 dollars, représente 0,2 % du montant total des crédits ouverts pour l'exercice.

3. Le solde inutilisé de 596 400 dollars s'explique par des dépenses moins élevées que prévu au titre des militaires et du personnel de police (11 912 700 dollars, soit 9,1 %) et du personnel civil (209 300 dollars, soit 0,5 %) et par des dépenses opérationnelles supérieures aux prévisions (11 525 600 dollars, soit 13,2 %). Un récapitulatif des réaffectations de ressources (11 846 100 dollars, soit 4,5%) de la catégorie I (Militaires et personnel de police) à la catégorie III (Dépenses opérationnelles), à la suite de la redéfinition des priorités, figure à la section III.B du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force pour l'exercice 2020/21 ([A/76/545](#)).

4. Le Comité consultatif a été informé que le montant des engagements non réglés s'élevait à 41 064 000 dollars pour l'exercice 2019/20, au 30 juin 2020, et à 56 647 200 dollars pour l'exercice 2020/21, au 30 juin 2021. **Le Comité consultatif note que le montant des engagements non réglés pour 2020/21 a augmenté de 15 583 200 dollars (soit 38 %) par rapport à 2019/20.**

Questions relatives au rapport du Comité des commissaires aux comptes

5. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la FISNUA, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2021 [[A/76/5 \(Vol. II\)](#)]. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes avait formulé des observations et des recommandations concernant la Force au sujet des excédents de stocks et de véhicules, et de l'incohérence des données relatives à la gestion du carburant [*ibid.*, par. 130 b) et 136 a)]. En ce qui concerne les recommandations antérieures, il a estimé que sa recommandation tendant à ce que la Force soit autorisée à utiliser l'aérodrome d'Athony avait été rendue caduque par les événements (*ibid.*, chap. II, annexe II). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que, la FISNUA ne disposant pas d'une piste adaptée aux avions gros-porteurs, les contingents qui

arrivaient devaient passer par Entebbe (Ouganda), où ils étaient hébergés dans un camp de transit pendant deux jours maximum. Les contingents sont principalement transportés par des avions de compagnies aériennes privées sous contrat depuis leur point d'embarquement jusqu'à Entebbe, puis transportés dans des avions de ligne à fuselage étroit jusqu'à Kadougli (Soudan) et, de là, jusqu'à Abyei et à d'autres bases d'opérations moyennant des hélicoptères de la FISNUA. **Le Comité consultatif prend note du fait que, d'après le Comité des commissaires aux comptes, la recommandation concernant l'autorisation d'utiliser l'aérodrome d'Athony a été rendue caduque par les événements et compte que la Force continuera de chercher une solution adéquate aux difficultés logistiques créées par l'absence de piste pour les avions gros porteurs dans la zone de la mission.**

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

6. En ce qui concerne les dépenses effectives et les dépenses prévues pour l'exercice 2021/22, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2022, le montant des dépenses s'élevait à 208 245 800 dollars, soit 80,1 % du montant des crédits ouverts (260 445 300 dollars). À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait atteindre 345 260 900 dollars, soit un dépassement des crédits de 84 815 600 dollars.

7. Dans sa résolution [2575 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de formuler des recommandations sur une nouvelle reconfiguration de la mission et d'établir une stratégie de sortie viable. À la suite de l'examen stratégique de la FISNUA réalisé en août 2021 et conformément à la première option recommandée dans la lettre adressée par le Secrétaire général à la Présidente du Conseil le 17 septembre 2021 ([S/2021/805](#)), le Conseil, dans sa résolution [2609 \(2021\)](#), a décidé de réduire l'effectif maximum autorisé pour le faire passer de 3 550 à 3 250 militaires d'ici au 15 mai 2022 et de maintenir l'effectif maximum autorisé à 640 policiers ([A/76/699](#), par. 22). Dans sa lettre, le Secrétaire général a recommandé deux options pour la reconfiguration de la Force, qui prévoient toutes deux le remplacement du contingent provenant d'un seul pays par une force multinationale.

8. En février 2022, le Secrétaire général a demandé l'autorisation d'engager des dépenses d'un montant maximum de 84 379 600 dollars pour financer la reconfiguration de la Force. Le Comité consultatif a approuvé cette demande pour un montant brut maximum de 67 503 700 dollars. Ayant demandé des précisions, il a été informé qu'au 15 mars 2022, le déploiement de la nouvelle force multinationale se déroulait comme prévu.

9. Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur la reconfiguration de la Force et les dépenses y relatives seront fournies à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.

10. Le Comité consultatif a été informé que les demandes de remboursement des dépenses afférentes aux contingents présentées jusqu'en 30 septembre 2021 avaient donné lieu à un règlement, le montant restant dû s'établissant à 13 825 000 dollars au 31 décembre 2021. Les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été réglées jusqu'en 30 septembre 2021, le montant restant dû étant de 9 739 000 dollars au 31 décembre 2021.

11. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 31 mars 2022, 82 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 2 047 000 dollars depuis la création de la Force et six demandes

étaient en instance de règlement. **Le Comité consultatif compte que les demandes en instance seront réglées dans les meilleurs délais.**

12. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2022, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Force depuis sa création s'établissait à 3 008 510 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 2 914 814 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 93 695 000 dollars. Le Comité a en outre été informé qu'au 28 février 2022, le solde de trésorerie de la Force était de 53 570 000 dollars, dont 42 589 000 dollars de réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur imposait la Charte des Nations Unies (voir A/75/822/Add.3, par. 8).**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

A. Mandat et hypothèses budgétaires

13. Le Conseil de sécurité a établi mandat de la Force dans sa résolution 1990 (2011) et l'a prorogé dernièrement jusqu'au 15 mai 2022 dans sa résolution 2609 (2021). Il a chargé la mission d'atteindre un objectif général, qui est de faciliter la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011 entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, en assurant la protection des civils, en favorisant l'administration pacifique de la zone d'Abyei, en facilitant l'accès humanitaire et en aidant le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à créer une zone frontalière démilitarisée et sécurisée (A/76/699, par. 1 et 2).

14. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la Force pour l'exercice 2022/23 sont résumées aux paragraphes 7 à 35 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Force pour cet exercice (ibid.).

B. Ressources nécessaires

15. Le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2022/23 est de 263 374 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 2 929 500 dollars (1,1 %) par rapport au montant de 260 445 300 dollars approuvé pour l'exercice 2021/22 (voir tableau ci-après).

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2020/21	Dépenses 2020/21	Montant alloué 2021/22	Dépenses prévues 2022/23	Variation	
					Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	131 539,4	119 626,7	125 665,2	117 385,3	(8 279,9)	(6,6)
Personnel civil	45 205,0	44 995,7	51 692,9	51 692,9	312,2	0,6
Dépenses opérationnelles	87 039,5	98 565,1	83 399,4	94 296,6	10 897,2	13,1
Total brut	263 783,9	263 187,5	260 445,3	263 374,8	2 929,5	1,1

16. On trouvera des renseignements au sujet de la variation entre les crédits ouverts pour 2021/22 et le montant des ressources demandées pour 2022/23 à la section III du projet de budget (ibid.).

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé 2021/22^a</i>	<i>Effectif proposé 2022/23</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	225	130	(95)
Membres des contingents	3 325	3 120	(205)
Membres de la police des Nations Unies	148	148	–
Membres d'unités de police constituées	492	492	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

17. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2022/23 s'élève à 117 385 300 dollars, ce qui représente une diminution de 8 279 900 dollars (6,6%) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2021/22. Cette diminution tient principalement aux facteurs suivants : la réduction de l'effectif militaire autorisé (5 654 700 dollars) ; le versement d'une indemnité journalière de subsistance (missions) d'un montant net plus faible et l'application d'un taux de vacance prévu plus élevé pour la police des Nations Unies (1 909 700 dollars) ; le versement d'une indemnité journalière de subsistance (missions) d'un montant plus faible et la réduction du nombre moyen d'observateurs militaires qu'il est prévu de déployer (687 000 dollars) (ibid., par. 90 à 92).

Coefficients délais de déploiement

18. Le Comité consultatif a reçu des informations sur les coefficients délais de déploiement applicables aux militaires et au personnel de police au titre des exercices 2020/21 et 2021/22, et sur les coefficients proposés pour l'exercice 2022/23, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Coefficients délais de déploiement

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Coefficient effectif 2020/21</i>	<i>Coefficient approuvé 2021/22</i>	<i>Coefficient effectif au 31 mars 2022</i>	<i>Coefficient effectif moyen au 31 mars 2022</i>	<i>Coefficient prévu 2022/23</i>
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	42,7	25,0	40,5	25,1	14,6
Contingents	(1,6)	3,0	(3,2)	0,5	1,5
Police des Nations Unies	73,6	25,0	68,9	68,1	33,8
Unités de police constituées	100,0	91,6	100,0	100,0	91,6

19. Le Secrétaire général indiqué qu'il est peu probable que trois unités de police constituées soient complètement déployées avant fin juin 2022, compte tenu des retards pris dans la délivrance des visas et des autorisations. Toutefois, l'équipe de direction de la mission s'efforce d'agir auprès des autorités locales aux fins du déploiement d'au moins une unité de police constituée, qui devrait en principe démarrer au dernier trimestre de 2022 (ibid., section V.B). D'après les informations fournies, le Comité consultatif note qu'un montant de 3 156 400 dollars a été alloué aux unités de police constituées pour l'exercice en cours et qu'un montant de

3 127 900 dollars est proposé à cette même fin pour 2022/23. Le Comité consultatif se dit de nouveau préoccupé par les taux de vacance élevés constatés parmi le personnel de police de la Force et encourage le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour améliorer le taux de déploiement du personnel de police et limiter les incidences négatives d'un déploiement insuffisant sur l'exécution du mandat (voir également A/75/822/Add.3, par. 14). Il compte que des informations actualisées sur le déploiement des unités de police constituée seront fournies à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.

20. Sous réserve des observations formulées plus haut, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.

2. Personnel civil

Catégorie	Effectif approuvé 2021/22	Effectif proposé 2022/23	Variation
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	174	185	11
Administrateurs recrutés sur le plan national	7	10	3
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	83	83	-
Emplois de temporaire ^a	2	2	-
Volontaires des Nations Unies	36	37	1
Total	302	317	15

^a Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

21. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2022/23 s'élève à 51 692 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 312 200 dollars (0,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2021/22. Ces ressources permettraient de financer 317 postes et emplois de temporaire, soit une augmentation de 15 postes (2 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 3 postes d'agent(e) du Service mobile, 3 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 1 poste de Volontaire des Nations Unies) par rapport à l'exercice précédent. Le Secrétaire général attribue cette augmentation globale aux facteurs suivants (voir A/76/699, par. 93 à 96) :

a) personnel recruté sur le plan international : une augmentation de 101 300 dollars essentiellement imputable aux 10 postes qu'il est proposé de créer (2 P-5, 4 P-4, 1 P-3 et 3 postes d'agent(e) du Service mobile), compensée en partie par la baisse des traitements du personnel recruté sur le plan international, comme suite à la révision du barème des traitements entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, par rapport aux traitements prévus pour 2021/22 ;

b) personnel recruté sur le plan national : une augmentation de 151 300 dollars, principalement due aux 3 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national qu'il est proposé de créer ;

c) Volontaires des Nations Unies : une augmentation de 727 300 dollars, qui s'explique par le versement d'une indemnité mensuelle de subsistance des Volontaires d'un montant moyen plus élevé et par la proposition de créer un poste de Volontaire des Nations Unies (recruté(e) sur le plan international) à l'appui du Groupe des services médicaux ;

d) personnel temporaire (autre que pour les réunions) : une baisse de 667 700 dollars en raison de la diminution par rapport à 2021/22 de la part revenant à la mission des coûts ayant trait au projet d'appui à la mise en œuvre d'Umoja, et de l'emploi de temporaire (P-3) qu'il est proposé de transformer en poste. La diminution des ressources demandées est en partie contrebalancée par l'emploi de temporaire (autre que pour les réunions) (P-4) qu'il est proposé de créer.

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

Création

22. Le Secrétaire général propose de créer deux postes d'attaché(e) de liaison (P-4), à Abyei et à Diffra, afin de renforcer les composantes consultatives en matière de droits humains et d'état de droit et ainsi de faciliter le dialogue intercommunautaire et la collaboration avec les chefs coutumiers *misseriya* et les administrations locales désignées par Djouba et Khartoum. Les titulaires assureraient la liaison avec les jeunes et les femmes ainsi qu'avec les autres parties prenantes, et contribueront à la coordination des stages de formation, conférences, ateliers et autres programmes de renforcement des capacités dans le nord et le sud d'Abyei et à Diffra (A/76/699, par. 55). À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que les recommandations issues de l'examen stratégique soulignaient l'importance de renforcer les activités de la mission dans les domaines des droits humains, de l'état de droit et de la protection des civils. Le Comité a également été informé que les deux attaché(e)s de liaison (P-4) mèneraient des travaux au niveau communautaire et qu'il n'était pas possible de trouver des experts locaux dans ce domaine à Abyei.

23. Le Comité consultatif note que le besoin d'experts en matière de travail communautaire semble plus grand à Abyei qu'à Diffra et que le Secrétaire général propose également de créer un poste d'attaché(e) de liaison (P-3) au Bureau de la liaison avec les communautés, qui compte déjà 10 postes (1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, 3 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) (*ibid.*, par. 56 et annexe II). **Compte tenu de ces éléments, le Comité consultatif n'est pas convaincu qu'il soit pleinement justifié de créer les deux postes d'attaché(e) de liaison (P-4) proposés et recommande donc de ne pas créer l'un des deux postes.**

24. Il est proposé de créer un poste d'analyste de la gestion et des programmes (P-4) au Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission. Le (la) titulaire serait responsable : a) du suivi des indicateurs clés de résultats au sein du Centre d'appui à la mission afin d'améliorer le contrôle de la gestion et la prise de décision ; b) de la planification, de la mise en œuvre et de la coordination des initiatives de gestion du changement afin de veiller à l'application centralisée et coordonnée des nouvelles pratiques et des initiatives d'amélioration des processus (*ibid.*, par. 59). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que l'analyste de la gestion et des programmes dirigerait le suivi des résultats en vue de permettre à la mission de tirer parti des données brutes existantes provenant de diverses sources, notamment Umoja et le système de gestion à distance des infrastructures de terrain, en mettant au point des outils qui permettent aux groupes de l'appui à la mission de suivre plus efficacement les tendances de la consommation et d'allouer les ressources en conséquence. Le Comité a également été informé que le (la) titulaire du poste existant de fonctionnaire d'administration (P-4) au Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission avait principalement pour rôle de donner des conseils sur les questions administratives et financières, de représenter le (la) Chef de l'appui à la mission et de superviser les organismes de réglementation. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que les fonctions associées au poste d'analyste de la gestion et des programmes qu'il est proposé de créer nécessitent un poste spécifique et ne peuvent être assurées au**

moyen des ressources existantes. Par conséquent, il recommande de ne pas créer un poste d'analyste de la gestion et des programmes (P-4).

25. Le Secrétaire général propose de créer un poste d'assistant(e) aux achats (agent(e) du Service mobile). Le (la) titulaire devrait : traiter chaque année un minimum de 90 bons de commande ; se charger des aspects relatifs aux achats et aux marchés de projets complexes ; participer à des négociations avec des cadres supérieurs représentant les fournisseurs ; signer les bons de commande en respectant les limites autorisées ; faire connaître les règles de l'ONU en matière d'achats aux prestataires locaux ; rédiger les propositions soumises aux comités des marchés locaux et du quartier général pour examen. D'après le Secrétaire général, les effectifs actuels du Groupe des achats ne sont pas suffisants pour que les besoins de la mission en matière d'achats soient satisfaits en temps voulu – en particulier dans le contexte du passage à une force multinationale et du renforcement du rôle des activités relatives aux programmes à la suite de l'examen stratégique (ibid., par. 69). **Le Comité consultatif note que l'effectif maximum autorisé est récemment passé de 3 550 à 3 250 militaires et que le Groupe des achats dispose déjà d'un effectif de cinq postes (1 P-4, 1 poste d'agent(e) du Service mobile, 1 poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 2 postes d'agent(e) des services généraux recrutés sur le plan national). Il est d'avis que la mission devrait être en mesure de procéder à tout achat supplémentaire nécessaire au moyen des ressources existantes. En conséquence, il recommande de ne pas créer le poste d'assistant(e) aux achats (agent(e) du Service mobile) proposé.**

Transformation

26. Il est proposé de transformer un emploi de temporaire d'ingénieur(e) (P-3) en poste, du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu. Le Secrétaire général indique que, pendant l'exercice 2022/23, le Groupe du génie sera chargé d'exécuter de grands projets et que la multiplication des camps militaires – de 3 à l'origine à 19 actuellement – et des bases temporaires a entraîné un accroissement de la fréquence des travaux d'entretien et de réparation. Il indique également la mobilité de la FISNUA dépend en partie d'un prestataire de services extérieur et que le contrat correspondant est géré par le Groupe du génie (ibid., par. 63). **Le Comité consultatif estime que les grands projets prévus pour 2022/23 et le besoin de recourir à un prestataire de services extérieur pour permettre à la Force d'être mobile devraient en principe être temporaires. Il n'est pas convaincu que les fonctions de l'ingénieur(e) (P-3), qui assure le suivi du contrat avec le prestataire extérieur, aient un caractère continu. Par conséquent, il recommande de ne pas transformer l'emploi d'ingénieur(e) (P-3) en poste.**

Lutte antimines

27. En ce qui concerne les ressources pour la lutte antimines, le Secrétaire général indique que les crédits demandés pour les services de détection des mines et de déminage pour 2022/23 s'élèvent à 10 197 000 dollars et serviront à couvrir le personnel recruté sur les plans international et national (2 485 700 dollars), les voyages officiels (110 300 dollars), deux contrats en cours avec un partenaire d'exécution (6 696 700 dollars), le matériel (30 000 dollars), les frais de fonctionnement (109 900 dollars) et les frais d'appui et les frais de gestion à régler au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) (764 400 dollars) (ibid., par. 81). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau ci-dessous, dans lequel on compare les coûts des fonctions de chef du programme de lutte antimines, selon que le (la) chef est inscrit(e) au tableau des effectifs du Secrétariat ou que l'on maintienne l'arrangement avec l'UNOPS.

Comparaison des coûts des fonctions de chef du programme de lutte antimines, selon qu'elles sont rattachées au Secrétariat ou à l'UNOPS

(En dollars des États-Unis)

Lieu d'affectation	Projet de budget de la FISNUA pour 2022/23	UNOPS		
		Coût annuel	Frais ^c	Total
Abyei	151 700 ^a	268 234 ^b	21 861	290 095

^a Comprend le salaire net, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel sur la base du barème des traitements de 2022/23 et en appliquant un taux de vacance de 50 %.

^b Sur la base des taux de l'accord financier 2021/22 signé entre l'Organisation des Nations Unies et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et d'un taux d'occupation de 100 %.

^c Comprend les coûts directs (3 %) et les coûts indirects (5 %) gérés aux niveaux local et central, conformément au mémorandum d'accord général entre le Secrétariat et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

28. Comme suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, l'Administration a décidé en avril 2021 que les fonctions de chef du programme de lutte antimines dans toutes les missions seraient transférées de l'UNOPS au Secrétariat à titre temporaire, selon une modalité appelée « lift and shift » (A/76/5 (Vol. II), chap. II, par. 48). En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif que le (la) chef du programme de lutte antimines de la FISNUA était inscrit(e) au tableau d'effectifs du Secrétariat et non plus de l'UNOPS depuis juillet 2021. Il est maintenant proposé d'attribuer ces fonctions au (à la) titulaire d'un nouvel emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-4) financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). En tant que coordonnateur(trice) du programme de lutte antimines de la FISNUA, le (la) titulaire serait chargé(e), entre autres, de concevoir la stratégie de lutte antimines de la mission, d'assurer une planification stratégique et opérationnelle, de mettre en œuvre le programme et les mesures prises face aux menaces, de conseiller les responsables de la mission, de concourir aux efforts de sensibilisation et de superviser les prestations et les performances des partenaires opérationnels (A/76/699, par. 43). Le Comité examine la question dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760).

Taux de vacance

29. On trouvera dans le tableau ci-après les taux de vacance du personnel civil constatés pendant les exercices 2020/21 et 2021/22 et ceux qui sont proposés pour 2022/23. Le Comité consultatif relève qu'aucune explication n'est donnée pour justifier l'application de taux de vacance différents de ceux qui ont été effectivement constatés pendant l'exercice en cours, à savoir : a) personnel recruté sur le plan international : un taux de vacance de 10 % est prévu, alors que la moyenne relevée entre juillet 2021 et février 2022 était de 11,6 % ; b) administrateurs recrutés sur le plan national : un taux de vacance de 0 % est prévu, alors que la moyenne effective s'établissait à 28,6 % ; c) Volontaires des Nations Unies : un taux de 3 % est prévu, alors que la moyenne effective était de 4,9 % ; d) emplois de temporaire : un taux de 10 % est prévu, alors que la moyenne effective s'élevait à 50 %.

Taux de vacance

(En pourcentage)

Catégorie	Taux effectif 2020/21	Taux budgétisé 2021/22	Taux effectif moyen au 28 février 2022	Taux effectif au 31 mars 2022	Taux effectif moyen de janv. à mars 2022	Taux prévu 2022/23
Personnel civil						
Personnel recruté sur le plan international	11,5	10,0	11,6	10,9	10,2	10,0
Personnel recruté sur le plan national						
Administrateurs	50,0	0,0	28,6	28,6	28,6	0,0
Agents des services généraux	7,3	10,0	6,0	6,0	6,0	10,0
Volontaires des Nations Unies	5,6	3,0	4,9	0,0	1,9	3,0
Emplois de temporaire						
Personnel recruté sur le plan international	50,0	10,0	50,0	100,0	66,7	10,0

30. **Le Comité consultatif réaffirme que les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux proposés diffèrent des taux effectifs, la raison doit toujours en être clairement indiquée dans le projet de budget et les documents connexes (A/75/822/Add.3, par. 20, A/74/737/Add.2, par. 23 et A/73/755/Add.11, par. 19).**

Postes vacants

31. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 23 postes étaient vacants au 22 mars 2022. Il a également été informé que le recrutement pour le poste de Chef adjoint(e) de la mission (D-2), qui a été créé le 1^{er} juillet 2021, était toujours en cours et que le recrutement d'un(e) assistant(e) spécial(e) (P-3) et d'un(e) spécialiste des questions politiques (P-3) dépendait du recrutement du (de la) Chef adjoint(e).

32. **Le Comité consultatif a conscience des problèmes auxquels se heurte la Force, mais il rappelle que l'Assemblée générale a redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile et a de nouveau prié le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement (voir les résolutions 75/297, par. 24, et 74/283, par. 24 et 25). Il compte que la Force continuera de faire son possible pour recruter le (la) Chef adjoint(e) de la mission et que des informations actualisées à ce sujet seront communiquées dans le prochain rapport (voir également A/75/822/Add.3, par. 22, et A/74/737/Add.2, par. 15 à 17).**

33. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 23 à 26 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devra être ajusté en conséquence.**

3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Montant	Dépenses au	Dépenses	Variation	
	2020/21	2020/21	alloué 2021/22	31 mars 2022	prévues 2022/23	Montant	Pourcentage
		(1)	(2)		(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Dépenses opérationnelles							
Consultants et services de consultants	621,6	1 086,8	607,7	1 365,8	636,0	28,3	4,7
Voyages officiels	734,5	392,1	680,0	787,9	680,0	–	–
Installations et infrastructures	34 035,4	44 234,5	33 443,8	24 676,6	33 576,0	132,2	0,4
Transports terrestres	4 339,2	4 550,5	2 156,0	1 694,4	2 025,3	(130,7)	(6,1)
Opérations aériennes	15 557,9	15 384,1	19 140,1	18 940,2	26 277,8	7 137,7	37,3
Opérations maritimes ou fluviales	1 058,9	2 047,4	597,5	436,1	511,2	(86,3)	(14,4)
Communications et informatique	10 341,5	12 782,0	9 098,7	9 346,6	9 777,9	679,2	7,5
Santé	1 172,7	608,1	452,6	564,3	715,8	263,2	58,2
Fournitures, services et matériel divers	18 319,9	16 979,6	16 723,0	21 018,6	19 596,6	2 873,6	17,2
Projets à effet rapide	499,9	500,0	500,0	466,6	500,0	–	–
Total	86 681,5	98 565,1	83 399,4	79 297,2	94 296,6	10 897,2	13,1

34. Le montant des dépenses opérationnelles prévues pour l'exercice 2022/23 s'élève à 94 296 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 10 897 200 dollars (13,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2021/22. L'augmentation tient aux opérations aériennes (7 137 700 dollars), aux fournitures, services et matériel divers (2 873 600 dollars), aux communications et à l'informatique (679 200 dollars), aux services de santé (263 200 dollars) et aux installations et infrastructures (132 200 dollars). Elle est compensée en partie par des réductions aux rubriques Transports terrestres (130 700 dollars) et Opérations maritimes ou fluviales (86 300 dollars) (A/76/699, par. 98 à 104).

Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

35. **Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu que les explications données justifient pleinement certains des montants énumérés ci-dessous et formule les observations et recommandations suivantes :**

a) *Voyages officiels.* Les ressources demandées à la rubrique Voyages officiels pour 2022/23 s'élèvent à 680 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021/22. **Étant donné que, sur des crédits ouverts d'un montant de 839 700 dollars pour 2020/21, seuls 392 100 dollars ont été dépensés, soit une sous-utilisation de 447 600 dollars, le Comité consultatif n'est pas convaincu que les ressources demandées pour les voyages officiels soient pleinement justifiées. Il recommande donc une réduction de 20 %, soit 136 000 dollars, du montant des ressources demandées à la rubrique Voyages officiels.**

b) *Communications et informatique.* Le montant des ressources proposées à la rubrique Communications et informatique s'élève à 9 777 900 dollars, ce qui correspond à une hausse de 679 200 dollars (7,5 %) par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice 2021/22. Le Secrétaire général indique que

l'augmentation des ressources demandées tient essentiellement à l'augmentation prévue de l'utilisation des services de télécommunications et de réseau. En effet, il est nécessaire de moderniser et d'étendre les liaisons hertziennes reliant les bases d'opérations au quartier général de la mission (ibid., par. 101). **Le Comité consultatif note qu'en 2020/21, le dépassement des crédits de 3 543 900 dollars à la rubrique Communications et informatique s'explique principalement par le fait qu'il a fallu acquérir plus de matériel de communication et de matériel informatique que prévu afin d'accroître la largeur de bande pour les communications au quartier général de la FISNUA. Étant donné que la mission a déjà consacré des ressources importantes à la communication interne, le Comité n'est pas entièrement convaincu que les ressources supplémentaires demandées soient pleinement justifiées. Il recommande en conséquence que le montant proposé à la rubrique Communications et informatique soit réduit de 135 800 dollars (soit 20 % de l'augmentation demandée).**

36. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 33 et 35 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées.**

V. Questions diverses

Services fournis par le Centre de services régional d'Entebbe et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

37. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Centre régional de services d'Entebbe fournissait à ses missions clientes, dont la FISNUA, des services partagés dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, indemnités et états de paie, règlement des fournisseurs, avantages du personnel, voyages officiels, services de caisse, formation et services de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques. Le Comité a également été informé que, pour ce qui est des services de gestion de l'environnement, la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) fournissait chaque année des services d'évaluation environnementale à la mission et concourait à l'élaboration de dossiers d'appel d'offres pour des projets environnementaux tels que des stations d'épuration conventionnelles et la construction de fermes solaires. La Base de soutien logistique prête également un appui à la FISNUA dans les domaines de la surveillance à distance des infrastructures de terrain, de l'évaluation des sols dans le cadre de l'étude des terres contaminées, de la construction de déchetteries et de l'amélioration des infrastructures servant au traitement des eaux usées.

Recours aux prestataires de services extérieurs

38. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'aux fins de la mobilité des forces, la mission avait maintenu ses accords contractuels avec un prestataire de services extérieur qui lui avait prêté un appui important, notamment en renforçant les capacités de génie de la Force aux fins de travaux de construction horizontale, d'activités de reconnaissance des routes et d'opérations de repérage et de déminage dans toute la zone d'Abyei. Le Comité a également été informé que la FISNUA avait toujours des accords contractuels avec des entités distinctes pour les travaux de gestion des camps, y compris les projets environnementaux.

Évaluation des risques

39. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que les cinq principaux risques qui menaçaient les activités de la mission étaient les suivants : a) le passage d'un à plusieurs pays fournisseurs de contingents ; b) le manque d'accessibilité de la

zone de la mission, les difficultés topographiques, le milieu non permissif et la saison humide ; c) le manque critique de pièces de rechange, le manque de capacités de gestion et le manque de capacités techniques permettant de déterminer les pièces de rechange requises pour le matériel lourd ; d) le stockage des munitions dans des conditions dangereuses ; e) l'impression qu'ont les communautés que la mission n'est pas toujours impartiale.

VI. Conclusion

40. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/76/545). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 596 400 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 ainsi que le montant de 2 222 700 dollars correspondant aux autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2021 soient portés au crédit des États Membres.**

41. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 sont indiquées à la section IV du projet du budget (A/76/699). **Compte tenu des observations et des recommandations qu'il a formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 711 600 dollars et ramenés de 263 374 800 dollars à 262 663 200 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits de 262 663 200 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.**